

DEBAT NATIONAL UNIVERSITE / EMPLOI

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Rapport de synthèse

Introduction:

- L'organisation académique du débat (p.2)
- Le cadre conceptuel (p.3)

1°) Les mesures concernant l'enseignement secondaire (p.4)

2°) Les mesures concernant l'enseignement supérieur (p.4)

- a) L'information (p.5)
- b) Les formations (p.5)
- c) Les enseignants-chercheurs (p.8)

3°) Les mesures concernant les entreprises (p.9)

Annexe 1 : Les mesures relevant d'une application académique

Annexe 2 : Les mesures relevant d'une application nationale

DEBAT NATIONAL UNIVERSITE / EMPLOI

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Rapport de synthèse

A l'initiative et sous l'autorité du Recteur de l'Académie et Chancelier des universités, Jean-Paul de GAUDEMAR, le débat national Université/Emploi a été mis en place dans l'Académie sous l'égide d'un comité d'organisation tripartite comprenant le monde académique (Rectorat, universités et établissements d'enseignement supérieurs, lycées), le monde de l'emploi (DRTEFP, ANPE, CCI, Union patronale, CFA) et la collectivité régionale (Services régionaux, CESR).

Chacun des trois thèmes définis par la commission nationale, l'orientation, l'information et l'insertion professionnelle, la professionnalisation des études dans le cadre du cursus LMD et l'apprentissage et l'alternance dans l'enseignement supérieur, a été confié à l'une des trois universités d'Aix-Marseille pour être traité en liaison interactive avec l'Université d'Avignon selon un mode semblable : après l'accueil par le président de l'Université organisatrice, l'introduction par le Recteur et la présentation du thème par le coordonnateur de l'université, la transmission de données issues des études du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), de l'Observatoire régional des métiers (ORM) ou du Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) est suivie d'une ou deux tables rondes réunissant des universitaires, des étudiants, des syndicalistes et des représentants des entreprises donnant lieu à des échanges avec le public. En dépit de perturbations lors du premier débat, les trois séances se sont déroulées dans la sérénité mobilisant chacune entre 80 et 100 personnes venant d'horizons divers dont les étudiants élus. Cette audience a été très élargie par la retransmission en direct par « Télé Campus Provence », le Web TV académique mis en oeuvre par l'Université de Provence et la possibilité d'accéder depuis, à tout moment, à l'enregistrement des débats sur le site de cet établissement (www.univ-provence.fr).

Parallèlement les débats ont été enrichis par l'ouverture d'un blog sur le site du rectorat (<http://univemploi.ac-aix-marseille.fr>) permettant à toute personne intéressée d'apporter sa contribution sous forme soit d'un texte, soit de commentaires. Le blog a suscité un intérêt certain, près de 1000 connexions en deux semaines, et très au-delà des limites de l'académie (5% de connexions originaires de l'étranger). Au-delà des contributions, le blog est une voie d'accès à des documents sources relatifs au thème issus des enquêtes du CEREQ et de l'ORM, ce dernier développant les enquêtes du premier pour la région et l'académie.

Avant de développer les propositions émises lors des échanges, il convient de relever d'une part, le premier apport des réunions académiques et, d'autre part, le consensus conceptuel formant le cadre intellectuel des débats.

Les débats ont suscité des rencontres, des relations, la création de liens nouveaux entre des personnes se mouvant habituellement dans des milieux étrangers les uns aux autres. Ils ont eu une vertu pédagogique et informative : l'énoncé des positions, des savoirs, des désirs des participants a souvent été source de découvertes, découverte des formations professionnalisantes et de la mise en oeuvre du triptyque information-orientation-insertion au sein des établissements et, sous l'égide du Recteur, dans la relation lycées enseignement

supérieur, découverte des aspirations des étudiants, découverte des attentes des entreprises. La conclusion de chaque séance comporte l'expression de la volonté des participants de poursuivre, élargir et approfondir les échanges pour améliorer la connaissance réciproque et mettre en œuvre des solutions en commun.

Un cadre conceptuel unique s'est imposé lors des trois débats, fondé sur quatre constatations :

* Les étudiants suivent des études universitaires dans le but d'une insertion professionnelle même s'ils n'ont, lors de leur entrée à l'université, aucune idée précise d'un métier. Les études universitaires débouchent sur une insertion professionnelle : les diplômés de l'enseignement supérieur connaissent une meilleure insertion (87 % en situation d'emploi contre 77 % tous niveaux, 7 % de taux de chômage contre 15 % tous niveaux, source ORM et CEREQ « Génération 1998, PACA ») ; même avec des variantes, le diplôme universitaire, quel qu'il soit, demeure protecteur pour l'insertion professionnelle.

* Les universités ne découvrent pas en 2006 les filières professionnalisantes. Parallèlement aux filières technologiques anciennes (STS, DUT), les universités ont créé et multiplié les formations professionnalisantes depuis une vingtaine d'années (DESS hier, licence professionnelle et master professionnel aujourd'hui). Chaque université de l'académie présente une riche offre de formations professionnalisantes permettant souvent à un étudiant sur deux de suivre un tel cursus.

* Les universités ne doivent pas et n'ont nullement l'intention de s'engager dans une voie « adéquationniste ». Elles le pourraient vu leurs capacités de réaction mais elles y perdraient leur âme et elles le feraient inutilement devant continuer à dispenser une formation intellectuelle de savoirs, de savoir être et de savoir faire conférant à leurs étudiants un socle base d'une capacité d'évolution permanente. Elles le feraient d'autant plus en vain que la demande des entreprises ne se situe pas là pour deux raisons : les techniques propres à un métier relèvent de la seule compétence de l'entreprise et cette dernière est dans la totale incapacité de connaître à l'avance la nature de ses besoins précis en emplois compte tenu de l'évolution rapide et internationalisée des méthodes de gestion, des processus de production des biens et des services, des offres et des demandes des marchés.

* La faiblesse des universités vis-à-vis de l'insertion professionnelle réside dans les 25 % d'étudiants qui quittent l'enseignement supérieur à la fin de la première année sans diplôme. Cette proportion suscite deux interprétations : d'une part, étant tenues d'accepter tout candidat titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, les universités obtiennent avec des moyens limités d'excellents résultats. Sélectionner à l'entrée en formation et s'enorgueillir de plus de 99 % de réussite à la sortie est à la portée de n'importe quelle institution de formation. D'autre part, le cadre du débat Université/emploi est alors clairement circonscrit : il doit permettre d'imaginer et de mettre en œuvre les solutions pour cette catégorie d'étudiants qui ne trouvent pas leur voie à l'université. Parallèlement, il est possible d'ajouter que ces réflexions doivent englober les bacheliers qui ignorent l'université c'est-à-dire qui n'entreprennent pas d'études supérieures après l'obtention du baccalauréat.

Sur ce fondement, les propositions émanant des trois débats académiques seront présentées ci-après de manière synthétique et non thème par thème en raison de l'imbrication des items : par exemple, le projet personnel et professionnel est ressorti non seulement pour le thème information-orientation-insertion mais aussi dans les débats relatifs à la professionnalisation des études dans le cadre du LMD ; par exemple encore, l'apprentissage traverse les trois thèmes même s'il a reçu un traitement particulier lors d'un débat ; par exemple enfin, lors des trois débats, la question de l'information réciproque entre les universités et les entreprises a été soulevée par tous les participants.

La richesse des débats a suscité de nombreuses propositions qui seront présentées selon leur objet, les établissements scolaires, les universités, les entreprises en précisant pour chacune les conditions de mise en œuvre.

1°) Les propositions pour les établissements scolaires :

Les trois débats académiques ont mis en lumière que la relation université/emploi ne se réduisait pas au périmètre de l'enseignement supérieur. La préparation à l'insertion professionnelle doit commencer plus tôt dès la scolarité par l'assemblage d'une information organisée et d'un dispositif pédagogique.

a) Une opinion dominante situe au collège dans l'année de troisième le début de la familiarisation avec le monde du travail qui doit se poursuivre au lycée. Il ne s'agit nullement, ni à cette étape scolaire, ni ensuite au lycée de former à un métier mais de favoriser la connaissance des entreprises, du tiers secteur et des services publics, comme par exemple sous forme de stages de découverte. Des exemples ont été cités d'entreprises qui, dans le cadre de conventions avec le Rectorat, organisaient des visites, recevaient enseignants et élèves, envoyaient dans les établissements des agents récemment recrutés. Ce consensus incite à poursuivre l'implantation et le développement de l'action « découverte professionnelle » à 3h en classe de 3^{ième}

b) L'information sur le monde du travail est insuffisante si elle est conduite de manière isolée. Parallèlement, les élèves et leurs parents doivent être mis à même de prendre connaissance des formations universitaires. Il existe entre le secondaire et le supérieur un nœud dans lequel les informations manquent dans tous les sens non seulement pour les élèves et leurs familles mais aussi pour les enseignants du secondaire et du supérieur. L'implication des enseignants du secondaire est d'autant plus indispensable que les élèves leur font confiance pour élaborer leur choix et utilisent très peu les centres d'information et d'orientation. Dans l'académie déjà, sous l'impulsion du Recteur, les liens entre secondaire et supérieur ont été multipliés à travers les journées du futur bachelier, les visites de laboratoires, la venue d'enseignants-chercheurs dans les lycées, l'adoption d'un schéma post-bac des formations professionnalisantes à l'horizon 2010. Aller au-delà peut se traduire par l'intensification des liens entre enseignants des deux niveaux et la généralisation de l'expérience des plateformes technologiques et pédagogiques réunissant établissements du secondaire et du supérieur. Par exemple pédagogiquement, il conviendrait que les enseignants du secondaire et du supérieur comparent le niveau des évaluations entre les épreuves du baccalauréat et les premières épreuves en première année de licence.

Plus précisément, l'information sur les formations dispensées dans les universités ne doit pas se limiter à une énumération statique et générale ; elle doit être complétée par une présentation vivante des disciplines et notamment des disciplines non enseignées dans le secondaire (santé, psychologie, droit,...) ou qui, sous la même appellation, changent de contenu (mathématiques, économie,...) avec l'énoncé des pré requis, les conditions de déroulement des études, les débouchés professionnels. Elle requiert également une mutualisation accrue des outils d'information (type portail).

c) Donner aux lycéens une information claire et complète sur les formations universitaires devrait s'accompagner d'une pédagogie active tendant au développement de l'autonomie de l'élève mettant l'accent sur ses capacités et son sens de l'initiative. Les études universitaires entraînent le passage d'un système contrôlé à un système de liberté. La réussite à l'université implique que l'étudiant sache maîtriser cette liberté et pour cela qu'il y ait été préparé.

2°) Les propositions pour les universités :

Conformément au cadre fixé par le Premier Ministre dans son discours d'ouverture du débat national le 25 avril, les propositions concernant l'université ne portent ni sur les moyens des établissements, ni sur leur gouvernance. La plupart des participants a cependant souligné la faiblesse des ressources financières des universités et la nécessité d'en accroître le montant afin notamment de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

Les propositions émises lors des débats académiques visent les étudiants, les formations et les enseignants-chercheurs.

a) Unanimentement, intervenants et participants ont décelé l'insuffisance de l'information mise à la disposition des étudiants. L'effort à accomplir en ce domaine concerne l'objet, le contenu et l'organisation de l'information.

L'information délivrée aux étudiants doit porter en premier lieu sur les différentes voies d'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur, formation initiale, formation continue, formation permanente, validation des acquis de l'expérience. Elle met en lumière que la sortie de l'université avec un diplôme n'a rien de définitif. La formation tout au long de la vie se compose d'allers et retours vers les formations universitaires facilités par la validation des acquis de l'expérience. A cette fin, ainsi qu'il sera mentionné à propos des formations, la sortie de l'université ne situe pas uniquement à bac + 8 mais s'étage chaque année de bac + 2 au doctorat avec une licence, éventuellement une maîtrise, un master.

En second lieu, les étudiants ont besoin de connaître les parcours offerts par l'université. Le but est ici de présenter à la fois les parcours dits académiques ou fondamentaux et les parcours professionnalisants avec leurs exigences, leurs contraintes et leurs débouchés professionnels. L'accent sera mis sur les seconds en raison de la méconnaissance actuelle des intéressés. Apprentissage et alternance sous la forme d'un contrat d'apprentissage, d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat de travail, d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) ou plus simplement de stages à périodicité régulière, les formules sont nombreuses et méritent d'être présentées clairement.

La mise en œuvre du triptyque information – orientation – insertion peut être confiée à un service commun créé en 1986 et dont la fonction au sein des établissements n'est peut-être pas assez valorisée, le service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO). Les débats académiques remettent en première ligne ces services dont la mission comprend la diffusion de l'information sur les études et les métiers, l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur insertion, l'appui aux équipes d'enseignants-chercheurs et d'enseignants pour l'orientation. Ces services sont souvent déconnectés du fonctionnement des établissements qui ont parfois créé parallèlement des missions université/entreprises. La revitalisation des SCUIO passe par une restructuration en leur donnant explicitement une fonction centrale dans les relations secondaire – supérieur – entreprises. Cette action suppose une collaboration plus étroite avec les deux catégories de partenaires et notamment avec les entreprises, des représentants de ces dernières pouvant siéger dans le conseil du SCUIO et être systématiquement associés aux actions d'information et d'orientation conduites par le service. Le SCUIO pourrait être l'espace attitré de dialogue et d'échanges entre le monde académique et le monde des entreprises, du tiers secteur et des services publics. La réactivation du SCUIO implique une meilleure connaissance en interne du service par une coopération réelle et continue avec les équipes de formation. Parallèlement, l'apport, sous forme ponctuelle ou pérenne, de personnels spécialisés et qualifiés pour la pratique du conseil et des entretiens, l'analyse du marché de l'emploi, le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants est une condition de la réussite de ce renforcement des SCUIO. Au-delà, s'il est nécessaire que les universités soient dotées d'un service de suivi de l'insertion professionnelle, on peut se

demander si cette mission doit être confiée aux SCUIO rénovés. Dans tous les cas, il est indispensable que les universités utilisent à cette fin les associations d'anciens étudiants. Sans doute en ce domaine, une mutualisation entre les universités permettrait-elle une amélioration des services rendus aux étudiants.

b) Au cours des trois débats académiques, les formations universitaires ont fait l'objet d'observations et de propositions concernant leur structure, leur contenu et leur organisation.

* La première remarque vise la présentation de l'offre de formation. Pour les entreprises et notamment les PME/PMI qui ne disposent pas des services nécessaires au déchiffrement, l'offre de formation est illisible et incompréhensible. La même impression est ressentie par les familles. Les universités de l'académie, conscientes de ce défaut de visibilité, ont entrepris dans le cadre de la préparation de leur prochain contrat quadriennal avec l'Etat une œuvre de simplification et d'harmonisation. Le travail mentionné ci-dessus à propos de l'information viendra compléter cette action. Parallèlement dans le monde du travail, un effort pourrait être entrepris par les organisations professionnelles regroupant les PME/PMI pour aider leurs membres à lire et comprendre l'offre de formation universitaire et pour offrir une charte de mutualisation des stages en entreprise.

Renforçant le sentiment d'incompréhension de l'offre de formation universitaire par les milieux professionnels, il existe un décalage entre la culture universitaire et la culture d'entreprise quant au mode de présentation des productions. Les universités sont par nature attachées au diplôme c'est-à-dire à des connaissances transmises par les enseignants-chercheurs et acquises par l'étudiant; les entreprises ont moins besoin de connaître les connaissances certifiées par le diplôme que les compétences attachées aux savoirs. Sans remettre en cause la raison d'être du métier d'enseignant-chercheur, la production et la transmission de connaissances, les universités sont placées devant la nécessité d'effectuer un saut qualitatif : à côté de la description des connaissances acquises lors de la formation, elles doivent ajouter la présentation des compétences de l'étudiant diplômé. Par exemple, il est utile de dire que le titulaire d'un master en histoire possède parfaitement les données relatives au Moyen Age mais il devient indispensable d'ajouter qu'il a acquis une méthode rigoureuse de lecture, d'analyse et d'expression. Le supplément au diplôme selon le modèle du passeport européen et l'inscription des formations au répertoire national des compétences et des professions (RNCP) sont les moyens d'exprimer à la fois connaissances et compétences. C'est sur la base de ces deux éléments que l'entreprise recrutera et ensuite développera la formation spécifique à l'emploi.

* Il ressort des débats académiques que le contenu des formations peut et doit être amélioré sur plusieurs points en vue de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, la structuration des études en trois niveaux, licence, master et doctorat, ainsi qu'en unités d'enseignement facilitant cette opération.

Une sensibilisation des étudiants au monde économique et social est nécessaire. Il est aujourd'hui difficilement admissible qu'un étudiant en sciences, par exemple, attende le doctorat et un séminaire de l'école doctorale pour aborder la connaissance de l'entreprise. Toute formation académique devrait comporter un ou plusieurs modules ou unités d'enseignement de connaissance du monde du travail et d'apprentissage de notions économiques de base.

L'objectif de l'insertion professionnelle impose aussi, ainsi que cela se fait déjà à titre expérimental dans certaines formations technologiques (par exemple, IUT), d'introduire le projet personnel et professionnel dans les cursus et ce dès le premier semestre de licence. Aider l'étudiant à se connaître lui-même, à appréhender les codes du monde professionnel et le concept de métier, à conduire sa recherche d'itinéraire et à développer sa capacité d'initiative, à construire progressivement un projet personnel et professionnel est aussi une

mission de l'Université. Sans doute cette pédagogie implique-t-elle un taux d'encadrement encore non atteint en lettres et sciences humaines ou en sciences de la société mais même dans ces disciplines le projet personnel et professionnel pourrait être introduit sous une forme légère et optionnelle. Dans tous les cas, la pédagogie de l'enseignement supérieur devrait mettre l'étudiant en situation de responsabilité en utilisant la technique de la conduite de projets afin d'en faire un acteur de sa propre formation en gommant l'aspect réceptif et passif de la situation actuelle.

Plus débattue est la proposition de transformer la première année d'enseignement supérieur en année de propédeutique, pluridisciplinaire, offrant à l'étudiant une orientation progressive à partir du troisième semestre de licence. Le diagnostic est commun, éviter une spécialisation dès la première année, le remède suscite interrogations et interprétations diverses. L'organisation des études selon le schéma européen de l'enseignement supérieur sous la forme du LMD facilite cette mise en place et les résistances disciplinaires devraient s'atténuer avec la deuxième vague de habilitations à partir de 2007.

En revanche, la reconnaissance dans le cursus de la licence ou du master de l'engagement de l'étudiant parallèlement à ses études dans une activité associative ou autre fait l'unanimité car il s'agit d'un engagement professionnel. Simplement, les modalités de prise en compte de cet engagement sont à déterminer au cas par cas par les équipes de formation dans le cadre du règlement des études de chaque établissement.

De la même façon, l'introduction dans le cursus d'un module consacré à la recherche d'emploi ou l'organisation au sein de l'établissement d'une telle formation parallèle au cursus est souhaitée. Pour être efficace, elle associe les enseignants-chercheurs, les enseignants, le SCUIO et des représentants des entreprises.

Les mesures précédentes s'adressent à tous les étudiants. Les débats académiques ont aussi insisté sur la situation des 25 % d'étudiants quittant l'université en première année sans diplôme. Il s'agit là d'un objectif ancien et permanent des universités, la lutte contre l'échec. Les dispositions déjà prises et notamment, selon les premières analyses des résultats des examens, la mise en place du LMD, ont réduit le taux d'échec en première année de licence. Aller au-delà consiste à transformer l'échec en ouverture sur un autre parcours, d'autres formations. C'est une demande forte des étudiants. C'est une volonté affirmée des enseignants-chercheurs. Sans attendre l'échec lors des épreuves semestrielles, un accompagnement de l'étudiant en difficulté s'avère nécessaire ce qui suppose une pédagogie en petits groupes telle qu'évoquée ci-dessus et un taux d'encadrement renforcé. Une des voies à explorer en ce domaine est aussi l'orientation des étudiants à la fin du premier semestre de licence. Pour ce faire, le travail en commun des enseignants-chercheurs et du SCUIO se révèle nécessaire. Une des solutions possibles peut être, comme elle a déjà été expérimentée dans certains établissements, la réorientation de l'étudiant à la fin du premier semestre vers le deuxième semestre d'un autre parcours mieux adapté à l'étudiant. Il s'agit là de développer les passerelles entre les parcours de formation pour faire en sorte que l'échec ne soit pas définitif et synonyme d'exclusion pour l'étudiant.

* Les formations professionnalisantes ont reçu une approbation générale car l'alternance assure à l'étudiant à la fois une formation académique et une formation professionnelle facilitant ensuite son insertion dans le monde du travail. Certaines modifications apparaissent cependant nécessaires.

Le premier aménagement évoqué concerne la licence professionnelle. Les premières études sur ce diplôme montrent qu'elle attire peu d'étudiants de licence et surtout des étudiants qui ont déjà bénéficié de formations professionnalisantes (DUT ou BTS). Afin d'offrir une sortie sur le marché du travail aux étudiants de licence qui le désireraient deux modifications semblent nécessaires. D'une part, il conviendrait d'introduire dès le quatrième, sinon le troisième, semestre de licence des unités d'enseignement préparatoires à la licence

professionnelle. D'autre part, le verrou constitué par l'impossibilité de principe de continuer après l'obtention d'une licence professionnelle devrait sauter pour les masters professionnels. Même s'il n'a pas l'intention de poursuivre ses études au-delà de la licence, l'étudiant ne veut pas se voir obligé de quitter l'université. De surcroît, la voie des formations professionnalisantes, du BTS ou DUT au master professionnel en passant par la licence professionnelle, peut être une voie de l'excellence adaptée aux capacités et aux conditions économiques et sociales de certains étudiants ; elle est en tous les cas une variante de l'ascenseur social.

Le régime de l'apprentissage, en voie de développement dans l'enseignement supérieur, appelle une révision. Les dispositions du code du travail faites à l'origine pour des contrats concernant les niveaux IV et V mériteraient peut être d'être adaptées aux niveaux III, II et I et mieux fixer les relations entre les universités et les entreprises. Le régime financier de l'apprentissage fondé sur la taxe d'apprentissage devrait être simplifié et stabilisé. Du côté de l'université, l'apprenti est soumis à des obligations beaucoup plus lourdes que l'étudiant puisque la formation en entreprise se superpose à la formation académique. Il s'agit là d'une caractéristique de l'apprentissage qui en fait sa valeur notamment au regard des entreprises. Sans la gommer, il semblerait plus heureux de ne point se contenter d'accoler les deux formations comme cela est fait parfois mais de les harmoniser dans un cursus intégré en accordant une reconnaissance plus importante à la formation professionnelle. Peut-être ici un texte comparable au décret sur la formation continue et prévoyant un service commun de l'apprentissage permettrait-il aux universités de mieux prendre en compte cette voie de formation.

La validation des acquis de l'expérience n'a pas encore trouvé son régime de croisière au sein des universités. Cette situation résulte de la répartition des compétences à l'échelle ministérielle entre les services du ministère du travail et les services du ministère de l'Education nationale. Une réflexion devrait être engagée sur ce point, soit pour aboutir à une meilleure coordination, soit pour que l'enseignement supérieur détermine ses propres règles dans le cadre général. Parallèlement les enseignants-chercheurs doivent s'approprier la validation des acquis de l'expérience en la considérant non comme une amputation de leurs prérogatives mais comme une des voies de l'obtention d'un diplôme placée sous leur responsabilité. Cela suppose peut-être parfois une simplification de la procédure mais aussi une reconnaissance de ces nouvelles fonctions pour les enseignants-chercheurs.

c) L'implication des enseignants-chercheurs et des enseignants dans les formations professionnalisantes et l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants dépend de la bonne volonté, du goût et de la capacité de travail de intéressés. Deux mesures s'imposent.

D'une part, les tâches résultant de l'ingénierie pédagogique, du tutorat, de l'accompagnement des étudiants, des relations avec les entreprises, de la recherche de terrains de stage, du suivi des stages,... doivent être intégrées dans le service statutaire des enseignants-chercheurs. Elles ne sont actuellement pas prises en compte dans la définition d'un service partagé entre 192 heures d'enseignement en présentiel et la recherche, pourtant elles existent et sont la condition du développement des formations professionnalisantes, de l'apprentissage et de la lutte contre l'échec.

D'autre part, la prise en compte des nouvelles tâches ne peut être limitée à leur insertion dans le service statutaire. Elles ont aujourd'hui pour effet de bloquer la carrière des enseignants-chercheurs n'étant pas prises en considération pour l'avancement à côté de la recherche. Le travail accompli par les enseignants-chercheurs qui se sont engagés dans la création, la gestion, le suivi de cursus professionnalisants et l'accompagnement des étudiants ne reçoit aujourd'hui aucune reconnaissance dans le déroulement des carrières. La solution réside peut-être, sans effacer l'obligation de la recherche, dans l'établissement d'un quota

d'avancement pour les enseignants-chercheurs qui se consacrent pendant une période de leur vie professionnelle à ces deux catégories de tâches.

Parallèlement les formations professionnalisantes demandent une implication des entreprises à travers leurs agents. En ce domaine, la procédure des PAST appelle une simplification radicale. La nomination par le Chef de l'Etat alourdit considérablement le recours aux professionnels et par ailleurs a suscité des difficultés pour l'application de la LOLF. Une solution pourrait être la délégation de crédits aux établissements pour leur permettre de recruter directement en renforçant les conditions d'exercice réel d'une activité professionnelle et en assurant un contrôle effectif dans le cadre des habilitations des diplômés. En complément cette procédure permettrait aux universités de fixer plus nettement les obligations des PAST dans le cadre d'un contrat et de leur confier ainsi des responsabilités accrues.

En sens inverse, le passage d'un enseignant-chercheur pour un temps limité dans une entreprise suppose un élargissement de la délégation ou d'imaginer une autre voie.

3°) Les propositions pour les entreprises :

La demande vis-à-vis des entreprises émanant des universitaires et des étudiants se résume à solliciter, dans le respect des compétences de chacun, une plus grande implication des professionnels depuis l'information sur les métiers et les compétences requises dans l'entreprise jusqu'à la participation au contrôle des connaissances professionnelles en passant par l'association à l'élaboration de parcours professionnalisants, la délivrance de prestations pédagogiques, le suivi des étudiants en situation professionnelle.

En dépit du contrôle du CFA, l'apprentissage se traduit parfois par des difficultés pour l'étudiant dans le respect de sa qualification et dans le financement des frais occasionnés par le stage ou l'apprentissage. Les PME/PMI sont parfois aussi dans l'incapacité de supporter la charge d'un apprenti ou d'un étudiant en contrat de professionnalisation en dépit des aides de l'Etat. Il serait peut-être possible d'imaginer un fonds de mutualisation, alimenté par exemple par une part de la taxe d'apprentissage, pour compenser les inégalités de traitement des étudiants en alternance entre les grandes entreprises et les PME/PMI.

Dans le même ordre d'idées les stages ont besoin d'une approche plus rigoureuse dans leur organisation, leur contenu et l'indemnisation des étudiants stagiaires. Là encore l'inégalité de situation entre les grandes entreprises et les PME/PMI implique une réflexion pour définir un cadre commun au-delà du caractère très général de la charte des stages et sans doute là encore l'intervention des organisations professionnelles pour assister les PME/PMI.

Un changement culturel est demandé aux entreprises dans le recrutement des cadres de haut niveau. Elles doivent considérer que les docteurs, outre leur niveau, par leur formation à et par la recherche ont acquis une méthode, des compétences uniques. Le nouvel article L.411-4 du code de la recherche introduit par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 devrait faciliter cette mutation.

L'implication des entreprises pourrait enfin se traduire par des conventions signées avec les universités pouvant aller jusqu'au financement direct ou indirect des formations professionnalisantes.

Aix-en-Provence le 11 juin 2006

Professeur Jacques BOURDON

ANNEXE 1

MESURES RELEVANT D'UNE APPLICATION ACADEMIQUE

1°) Convention Académie– entreprises pour favoriser la connaissance du monde du travail par les élèves.

2°) Académie : liaison enseignement secondaire et enseignement supérieur.

3°) Académie et universités et entreprises locales : information des lycéens et des étudiants sur les parcours, les formations, les différentes voies d'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur, la formation tout au long de la vie.

4°) Universités : revalorisation de la fonction des SCUIO et mutualisation entre les établissements.

5°) Mise en place au sein des SCUIO ou parallèlement d'un service de suivi de l'insertion professionnelle utilisant notamment les associations d'anciens étudiants ;

6°) Universités : traduction des connaissances en compétences pour les diplômes.

7°) Universités : réorganisation de la carte des formations :

- simplification et lisibilité ;
- statut de la licence professionnelle au sein des études universitaires ;
- amodiation des contenus :
 - modules sur la connaissance de l'entreprise, les notions de base en économie ;
 - module recherche d'emploi ;
 - projet personnel et professionnel ;
 - reconnaissance de l'engagement associatif ou autre ;
 - élaboration de passerelles entre les formations, réorientation, lutte contre l'échec.
- Réappropriation de l'apprentissage.
- Appropriation de la VAE
- Réflexion sur la pratique des stages et mutualisation de ces derniers

7°) Académie et universités : pérennisation du cadre du dialogue universités/entreprises à travers le maintien du blog du rectorat et, sous la même forme ou une autre, du comité d'organisation ou des tables rondes des trois débats.

MESURES RELEVANT D'UNE APPLICATION NATIONALE

Avertissement : l'ordre suivi ci-dessous ne correspond pas à un ordre de priorité décroissante ; il est déterminé par la relation des débats académiques.

1°) Programmes pédagogiques tendant à l'autonomie de l'élève dès l'enseignement secondaire (Remarque : l'élaboration en cours du cahier des charges des IUFM pourrait faciliter l'introduction de cette donnée dans la formation des enseignants du secondaire).

2°) Le portail sur les diplômes et les débouchés professionnels en liaison avec les universités.

3°) Le renforcement des SCUIO et l'extension de leurs missions au suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ce qui suppose l'attribution de moyens financiers et en personnel aux établissements.

4°) L'habilitation de l'offre de formation des établissements fondée sur l'exigence de simplification et de lisibilité ainsi que sur le contrôle de l'activité professionnelle des PAST en relation avec la formation.

5°) La définition de la nature et du contenu de la première année de licence.

6°) Le statut de la licence professionnelle vis-à-vis de la poursuite d'études

7°) Une meilleure prise en compte de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

8°) La simplification et la stabilisation de la taxe d'apprentissage en donnant un rôle majeur aux CFA.

9°) La constitution d'un fonds de mutualisation en matière d'apprentissage pour compenser les inégalités de traitement entre les PME/PMI et les grandes entreprises.

10°) La révision du partage des compétences entre le ministère du travail et le ministère chargé de l'enseignement supérieur en matière de VAE.

11°) La redéfinition du service des enseignants-chercheurs.

12°) L'instauration d'un quota pour l'avancement des enseignants-chercheurs engagés dans les formations professionnalisantes.

13°) La réforme du régime de recrutement et de financement des PAST.

14°) La négociation avec les organisations professionnelles des PME/PMI de la mutualisation en matière de lecture des offres de formation des universités et de définition des stages.

15°) La mise en œuvre de l'article L.411-4, dernier alinéa, du code de la recherche pour le recrutement des docteurs.